

DEMANDE D'AMÉNAGEMENT D'ÉPREUVES

Nom :

Prénom(s) :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Téléphone 1 :

Téléphone 2 :

Email :

L'avis d'aménagement (page 2) doit être dûment complété, daté, signé et tamponné par un médecin désigné par la CDAPH ou la MDPH. La demande d'aménagement complète doit ensuite être déposée sur le dossier individuel du/de la candidat-e (<http://adm.sciencespobordeaux.fr>) avant le 6 février 2023 10h.

En cas d'incomplétude ou de non présentation de ce document dans les délais impartis, Sciences Po Bordeaux est en droit de ne pas accorder d'aménagements d'épreuves au/à la candidat-e. Toute démission qui découlerait de cette décision sera traitée conformément à l'article I.2 du règlement des procédures d'entrée de Sciences Po Bordeaux.

Fait le :

Signature du/de la candidat-e :

AVIS D'AMÉNAGEMENT DU MÉDECIN DÉSIGNÉ PAR LA CDAPH/MDPH
CANDIDAT

Nom :
Prénom(s) :
Adresse :
Code postal : Ville : Pays :
Téléphone 1 : Téléphone 2 :
Email :

MÉDECIN

Merci de préciser vos coordonnées pour permettre au service des Admissions de vous contacter en cas de nécessité

Nom : MDPH
Téléphone : CDAPH

Les mesures d'aménagement suivantes sont proposées :

Écrit	Oral	
		Majoration d'un tiers du temps initialement prévu
		Instructions par écrit
		Sujets en gros caractères (A3) et sujets normaux
		Candidat-e ayant un appareillage auditif
		Possibilité d'utiliser une loupe personnelle
		Présence d'un assistant tech. pour les épr. comportant des docs en couleur si nécessaire
		Assistance d'un secrétaire
		possibilité de sortir de la salle d'examen en cas de nécessité dès la première heure
		Autorisation de s'alimenter pendant l'épreuve
		Conditions particulières d'accessibilité aux locaux :
		Nécessité d'utiliser un ordinateur (sauf nécessité explicite, le matériel sera prêté par Sciences Po Bordeaux le temps des épreuves concernées)
		Installation de matériel particulier :
		Salle séparée (salle dédiée aux candidats bénéficiant d'une majoration de temps)
		Salle isolée (pour éviter la perturbation des autres candidats)
		Autres cas :

Observations particulières à porter à la connaissance de l'examineur :

Oral	
	L'examineur devra parler face au candidat à voix haute et bien articuler
	Toute question devra être posée par écrit ainsi que toute modif. ou explication du sujet
	Candidat-e ayant un appareillage auditif
	Lenteur à la lecture
	Problème de vision des couleurs
	Possibilité de faire répéter les questions
	Éviter tout bruit de parasitage
	Possibilité de présenter l'épreuve assis
	Autre

Nombre de cases cochées :

SIGNATURE ET CACHET DU MÉDECIN HABILITÉ MDPH ou CDAPH :